



A quel moment les 1952 et 1953 pourront-ils prendre leur retraite

Par **FANFAN**, le **25/06/2010** à **14:55**

Bonjour, je suis née le 29 août 1952 et j'ai commencé à travailler le 15 juin 1969 j'ai donc 41 ans de travail dans la même société, quand pourrais je prendre ma retraite ? Mon mari qui est né le 20 mai 1953 a commencé à travailler en mai 1970, il a eu 2 employeurs, pour lui aussi à quel moment pourra-t-il faire valoir ces droits à la retraite ? Nous sommes tous les 2 dans le privé. Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **27/06/2010** à **00:09**

Bonjour, Normalement, ce sera 60 et 8 mois pour vous et 61 ans pour monsieur, MAIS SOYEZ PATIENT, attendez de voir la réforme terminée car le dispositif "carrière longue" va être maintenu et étendu pour les gens qui ont commencé à travailler à 17 ans, qui auront éventuellement la possibilité de partir à 60 ans.